

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Service du pilotage
et de l'évolution des services

Sous-direction du pilotage
et de la performance des services
et des tutelles

Bureau du dialogue de gestion
et de la performance

Note du 8 juillet 2015 relative à l'organisation du dialogue de gestion pour le budget 2016 du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

NOR : DEVK1515341N

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Date de mise en application : immédiate.

Résumé : cette note expose les modalités du dialogue de gestion pour 2016, conjoint au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et au ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR), entre les responsables de programmes (RPROG) et les responsables de budget opérationnel de programme (RBOP). Elle précise notamment les adaptations liées au contexte de la réforme territoriale. Les programmes concernés sont PR (181) : prévention des risques ; ECAM (174) : énergie, climat, après mines ; PEB (113) : paysages, eau et biodiversité ; UTAH (135) : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ; CPPEDMD : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ; IST (203) : infrastructures et services de transports ; SAMPA (205) : sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture. Les grandes étapes sont présentées dans le rétro-planning figurant en annexe.

Catégorie : mesure d'organisation des services retenues par la ministre pour la mise en œuvre des dispositions dont il s'agit.

Domaine : administration.

Mots clés liste fermée : <Energie_Environnement><Logement_Construction_Urbanisme>.

Mots clés libres : dialogue de gestion – budget.

Référence : instruction du Premier ministre du 28 octobre 2014 relative au protocole des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés ; instruction du 24 juin 2013 portant sur la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'administration territoriale de l'État décidé par le CIMAP du 2 avril 2013.

Annexe : calendrier des réunions de l'automne, rétroplanning du dialogue de gestion 2016.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité aux préfets des régions Bretagne, Centre, Corse, Guadeloupe, Guyane, Île-de-France, La Réunion, Martinique, Mayotte, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur et aux préfets préfigurateurs des régions Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, Auvergne, Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées,

Nord - Pas-de-Calais, Picardie et Normandie (pour exécution) ; direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ; direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) ; direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) ; direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) ; direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (oultre-mer) (pour information).

1. Modalités du dialogue de gestion MEDDE-MLETR pour le budget 2016

1a. Un dialogue de gestion à 18 régions

Le dialogue de gestion à venir se tiendra sur un format appuyé sur les 18 régions (13 métropolitaines et 5 d'outre-mer). Corrélativement, la cartographie des programmes du MEDDE et du MLETR sera construite avec des BOP régionaux selon les nouveaux périmètres.

1b. L'affirmation du caractère transversal et stratégique du dialogue de gestion

Le secrétariat général commun du MEDDE et du MLETR organise pour le compte des responsables de programme un dialogue de gestion unifié permettant des échanges portant sur les différentes politiques publiques des périmètres ministériels, étroitement imbriquées entre elles.

Afin de renforcer davantage encore le caractère transversal et stratégique de l'exercice comme demandé par les RBOP délégués, le format des réunions du dialogue de gestion est resserré sur une seule journée et autour de deux séquences essentielles :

- une séquence stratégique, transversale et enjeux métiers (1^{re} demi-journée). Au cours de cette séquence, vous pourrez exposer les grands enjeux et priorités du territoire régional pour les politiques du MEDDE-MLETR. Pour les régions qui fusionnent, vous vous appuyerez sur le directeur préfigurateur de la DREAL et vous associerez le ou les préfets de région concernés pour présenter les enjeux régionaux sur le nouveau périmètre régional. L'ensemble des responsables de programme est invité à participer à cette séquence ;
- une séquence ressources humaines et fonctionnement (2^e demi-journée), pilotée respectivement par la DRH et le SPSSI et qui abordera ces problématiques de façon qualitative et transversale.

Un dispositif spécifique est étudié pour traiter les politiques interrégionales maritimes portées par le programme SAMPA. Cette journée s'achèvera, comme les années précédentes, par une synthèse.

Le dialogue de gestion 2016 se déroulera selon le planning prévisionnel joint. Les réunions du dialogue de gestion se tiendront sur une journée et auront lieu :

- entre le 5 et le 16 octobre pour les régions qui ne fusionnent pas ;
- entre le 19 octobre et le 6 novembre pour les régions qui fusionnent.

Ces réunions se tiendront en visioconférence (sauf avec la région Île-de-France). Pour des raisons d'ordre technique, ces visioconférences seront organisées entre une salle de l'administration centrale et une salle de visioconférence de la DREAL. Pour les régions qui fusionnent, vous privilégiez une salle de la DREAL la plus proche de votre préfecture. Si vous estimez que des visioconférences multi-sites sont nécessaires, je vous remercie de m'en informer dès que possible et au plus tard dans la note d'alerte (*cf. infra*).

1c. L'association des régions dès la phase amont du dialogue de gestion

Comme l'an passé, les MEDDE-MLETR mettent en place un dispositif permettant de vous associer en amont et lors des moments clés du processus :

Je vous invite à nous transmettre avant le 24 juillet une note d'alerte en réponse à ce courrier. Je souhaite en effet que le premier temps d'échange stratégique porte sur les évolutions récentes et sur une mise en perspective transversale de la déclinaison locale des politiques portées par le MEDDE et le MLETR. Cette note d'alerte pourra notamment porter sur :

- les éléments nouveaux intervenus depuis le dialogue de gestion précédent, les éventuels points durs, les missions pour lesquelles des renforts complémentaires vous semblent d'ores et déjà nécessaires ;

- une mise en perspective interministérielle des grands enjeux de la région (au-delà des sujets MEDDE/MLETR) si vous estimez que cela peut enrichir le regard que portent les responsables de programme sur votre région.

La note de problématique régionale devra être transmise, comme l'ensemble des livrables du dialogue de gestion, au plus tard 15 jours avant la tenue des réunions du dialogue de gestion. Elle sera communiquée aux RPROG. Elle reprendra les contributions des services produits à l'occasion de l'élaboration des diagnostics territoriaux.

2. Des principes d'allocation des effectifs adaptés pour le budget 2016

2a. Un précadrage des effectifs présenté selon un format à 18 régions

Pour les régions amenées à fusionner, une explication de la construction des pré-cadrages de la future région sera transmise en accompagnement des précadrages.

J'attire votre attention sur le fait que le choix d'un dialogue de gestion à 18 régions induit que :

- pour les futures régions qui abriteront les sièges de plusieurs DIR (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Auvergne-Rhône-Alpes), les fichiers de précadrage mentionneront les effectifs identifiés pour chacune des DIR ;
- pour le programme SAMPA, la réforme territoriale aura pour seul effet de réduire de 10 à 8 le nombre de zones de gouvernance des effectifs (ZGE). Elle n'aura donc pas de conséquence sur le dialogue de gestion qui s'effectue par façade maritime.

2b. Des précadrages adaptés au contexte de la réforme territoriale et aux spécificités des programmes

En raison du contexte de la réforme territoriale mais également afin de poursuivre dans la voie d'une simplification des livrables du dialogue de gestion, les précadrages seront adaptés. Sur la base des éléments transmis par les RPROG, j'ai décidé de procéder à une répartition des effectifs qui se rapproche de celle issue du dernier exercice.

2c. Un ajustement limité des précadrages à l'issue des réunions du dialogue de gestion de l'automne

Le niveau très limité des réserves ne justifie pas que vous établissiez des listes de renforts argumentés en amont des réunions du dialogue de gestion. Des ajustements seront possibles à l'issue de ces réunions de façon très marginale.

3. Des travaux à venir en vue des futurs dialogues de gestion

Une réflexion sera conduite, à partir de 2016, avec vous-mêmes et les responsables de programme pour refonder les principes du dialogue de gestion en cherchant à conserver ses caractéristiques stratégique et pragmatique.

Fait le 8 juillet 2015.

Pour les ministres et par délégation :
Le secrétaire général,
F. ROL-TANGUY

Calendrier Dialogue de gestion PLF 2016 MEDDE/MLETR

Du 05/10/2015 au 06/11/2015	Semaine	Période	Visio-conférence	Visio-conférence	Visio-conférence	Présentiel
lundi 05 octobre 2015	41	Matin Après-midi	Pays-de-la-Loire			
mardi 06 octobre 2015	41	Matin Après-midi	Bretagne			
mercredi 07 octobre 2015	41	Matin Après-midi			Guadeloupe	
jeudi 08 octobre 2015	41	Matin Après-midi	Corse		Guadeloupe	
vendredi 09 octobre 2015	41	Matin Après-midi	Mayotte			
lundi 12 octobre 2015	42	Matin Après-midi		Réunion		
mardi 13 octobre 2015	42	Matin Après-midi			Guyane	
mercredi 14 octobre 2015	42	Matin Après-midi			Guyane	
jeudi 15 octobre 2015	42	Matin Après-midi				Ile-de-France
vendredi 16 octobre 2015	42	Matin Après-midi	PACA	Centre Val-de-Loire		
lundi 19 octobre 2015	43	Matin Après-midi	Normandie		Martinique	
mardi 20 octobre 2015	43	Matin Après-midi			Martinique	
mercredi 21 octobre 2015	43	Matin Après-midi	Bourgogne / Franche-Comté			
jeudi 22 octobre 2015	43	Matin Après-midi	Auvergne / Rhône-Alpes			
vendredi 23 octobre 2015	43	Matin Après-midi	Nord-Pas-de-Calais / Picardie			
lundi 26 octobre 2015	44	Matin Après-midi				
mardi 27 octobre 2015	44	Matin Après-midi				
mercredi 28 octobre 2015	44	Matin Après-midi				
jeudi 29 octobre 2015	44	Matin Après-midi				
vendredi 30 octobre 2015	44	Matin Après-midi				
lundi 02 novembre 2015	45	Matin Après-midi	Languedoc- Roussillon/ Midi-Pyrénées			
mardi 03 novembre 2015	45	Matin Après-midi				
mercredi 04 novembre 2015	45	Matin Après-midi				
jeudi 05 novembre 2015	45	Matin Après-midi	Alsace/ Champagne- Ardenne/ Lorraine			
vendredi 06 novembre 2015	45	Matin Après-midi	Aquitaine/ Limousin/ Poitou-Charentes			

Démarrage systématique du dialogue de gestion par la séquence transversale et stratégique
(durée 2h30)

		Semaine N°42				
		Lundi 12 octobre	Mardi 13 octobre	Mercredi 14 octobre	Jeudi 15 octobre	Vendredi 16 octobre
N° de Salle	Participations	Réunion*	Guyane	Guyane	Ile-de-France	PACA*
		De 9h à 9h30				
De 9h30 à 10h						
De 10h à 10h30						
De 10h30 à 11h						
De 11h à 11h30						
De 11h30 à 12h						
De 12h à 12h30						
De 12h30 à 13h						
De 13h à 13h30						
De 13h30 à 14h						
De 14h à 14h30						
De 14h30 à 15h						
De 15h à 15h30						
De 15h30 à 16h						
De 16h à 16h30						
De 16h30 à 17h						
De 17h à 17h30						
De 17h30 à 18h						
De 18h à 18h30						
De 18h30 à 19h						

* séquence Problématique interrégionale maritime : participation des régions Langue doc-Roussillon/ Midi-Pyrénées et Corse

* séquence Stratégie et enjeux métiers : évocation de la problématique régionale maritime (participation de la DM requise)

* séquence Stratégie et enjeux métiers : évocation de la problématique régionale maritime (participation de la DM requise et participation de Mayotte)

N° de Salle		Semaine N°43											
		Lundi 19 octobre		Mardi 20 octobre		Mercredi 21 octobre		Jeudi 22 octobre		Vendredi 23 octobre			
Participations	De 9h à 9h30	Normandie*	Martinique	Bourgogne / Franche-Comté	Bourgogne / Franche-Comté	Bourgogne / Franche-Comté	Auvergne / Rhône-Alpes	Auvergne / Rhône-Alpes	Nord-Pas-de-Calais / Picardie*	Nord-Pas-de-Calais / Picardie*	Nord-Pas-de-Calais / Picardie*		
	De 9h30 à 10h												
	De 10h à 10h30												
	De 10h30 à 11h	Stratégie et enjeux métiers avec tous les RPROG											
	De 11h à 11h30												
	De 11h30 à 12h												
	De 12h à 12h30												
	De 12h30 à 13h												
	De 13h à 13h30												
	De 13h30 à 14h												
	De 14h à 14h30	Problématique interrégionale maritime											
	De 14h30 à 15h												
	De 15h à 15h30												
	De 15h30 à 16h	Ressources humaines et fonctionnement											
	De 16h à 16h30												
	De 16h30 à 17h												
De 17h à 17h30	Synthèse												
De 17h30 à 18h													
De 18h à 18h30													
De 18h30 à 19h													

* séquence
Problématique
interrégionale maritime :
siège de DIRM le 19/10
de 14h00 à 15h00

* séquence
Problématique
interrégionale maritime :
siège de DIRM le 19/10
de 14h00 à 15h00

* séquence
Problématique
interrégionale maritime :
siège de DIRM le 19/10
de 14h00 à 15h00

* séquence
Problématique
interrégionale maritime :
siège de DIRM le 19/10
de 14h00 à 15h00

* séquence
Problématique
interrégionale maritime :
siège de DIRM le 19/10
de 14h00 à 15h00

		Semaine N°45			
		Lundi 02 novembre	jeudi 05 novembre	vendredi 06 novembre	
N° de Salle		Languedoc-Roussillon/ Midi-Pyrénées*	Alsace/ Champagne- Ardenne / Lorraine	Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes *	
	Participations				
Matin	De 9h à 9h30				
	De 9h30 à 10h				
	De 10h à 10h30				
	De 10h30 à 11h	Stratégie et enjeux métiers avec tous les RPROG	Stratégie et enjeux métiers avec tous les RPROG	Stratégie et enjeux métiers avec tous les RPROG	
	De 11h à 11h30				
	De 11h30 à 12h				
	De 12h à 12h30				
	De 12h30 à 13h				
	De 13h à 13h30				
	De 13h30 à 14h				
Après-midi	De 14h à 14h30				
	De 14h30 à 15h	Ressources humaines et fonctionnement	Ressources humaines et fonctionnement	Ressources humaines et fonctionnement	
	De 15h à 15h30				
	De 15h30 à 16h	Synthèse	Synthèse	Synthèse	
	De 16h à 16h30				
	De 16h30 à 17h				
	De 17h à 17h30				
	De 17h30 à 18h				
	De 18h à 18h30				
	De 18h30 à 19h				

* séquence Problématique
interrégionale maritime :
visio avec PACA siège de
DIRM le 16/10 de 09h00 à
10h00

* séquence Stratégie et
enjeux métiers : évocation
de la problématique
régionale maritime
(présence de la DIRM
requisse)

RÉTROPLANNING INDICATIF POUR LE DIALOGUE DE GESTION RETP 2016 MEDDE/MLETR

mise à jour du 02/07/2015	
1 ^{re} moitié de juillet	Envoi de la note amont sur l'organisation du dialogue de gestion aux préfets de région avec copie aux DREAL (selon instruction PM)
1 ^{re} moitié de juillet	Envoi de la note aux RPROG sur le lancement des travaux pour le dialogue de gestion
1 ^{re} moitié de juillet	RIM transfert et lettres-plafonds ministérielles
mi-juillet	Finalisation de la DM 2015
24 juillet	Notification des effectifs-cibles par programme
24 juillet	Retour des notes d'alerte des préfets de région
10 août	Retour des RPROG sur la répartition de leurs effectifs-cibles par RZGE
2 ^e moitié d'août	Envoi des pré-cadrages aux préfets de région
20/09/15	Début des remontées des RZGE, y compris notes stratégiques (envois demandés 15 jours avant leur date de passage)
05/10/15	Début des réunions du dialogue de gestion
06/11/15	Fin des réunions du dialogue de gestion
Du 9 au 20 novembre	Synthèse et arbitrages post-dialogue de gestion, transmission au SG des répartitions des effectifs et des crédits par programme
Du 23 novembre au 4 décembre	Consolidation par le SG des répartitions des effectifs et des crédits par programme
Du 7 au 11 décembre	Arbitrages finaux par le SG sur la répartition des effectifs par programme
Mi-décembre	Présentation de la RETP et du DRICE (effectifs et masse salariale) au CBCM
2 ^e moitié de décembre	Notification des effectifs et des dotations en crédits aux préfets de région